

CAP PETITE ENFANCE

La formation

- ◆ Conditions d'entrée en formation :
Etre titulaire d'un diplôme de niveau V minimum (BEP ou CAP). Bac acceptés. Vaccination contre l'hépatite B conseillée.
 - ◆ Durée :
32 semaines, dont 12 semaines en milieu professionnel.
 - ◆ 3 unités de formation (dispenses possibles)
 - prise en charge de l'enfant à domicile
 - accompagnement éducatif de l'enfant
 - techniques de services à l'usager
- Cette formation nécessite un certain nombre de qualités humaines : facilité de contact avec les enfants, capacité d'adaptation, patience, grande résistance physique et nerveuse, dynamisme et sens de l'organisation.



L'examen

Les épreuves ont lieu sous forme de contrôles en cours de formation, au lycée et en milieu professionnel.

Après le CAP PE

DEBOUCHES IMMEDIATS

Le titulaire du CAP Petite Enfance peut exercer sa profession :

**EN ECOLES MATERNELLES,
EN GARDERIES PERISCOLAIRES**

A SON DOMICILE
(en libéral, en crèche familiale)

AU DOMICILE DES PARENTS

**EN MULTI-ACCUEIL, CRECHE,
HALTE-GARDERIE**

**EN CENTRE DE VACANCES
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

CONCOURS

**AGENT TERRITORIAL SPECIALISE EN ECOLE
MATERNELLE**

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE